



ARRÊTÉ n° 2025-01-12

**Portant interdiction temporaire de circulation
Levée des marais entre le lieu-dit « Les Sables » et le lieu-dit « La Berderie »**

LE MAIRE DE SAINT MARS DE COUTAIS

VU le Code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,

Considérant la situation exceptionnelle causée par les inondations affectant la Levée des Marais située, entre le lieu-dit « Les Sables » et le lieu-dit « La Berderie » et qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers en interdisant temporairement la circulation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Interdiction de circulation

A compter du 31 janvier 2025 la circulation au niveau de la Levée des Marais située, entre le lieu-dit « Les Sables » et le lieu-dit « la Berderie » est interdite, suivant plan en annexe.

Il est interdit de franchir la zone inondée.

ARTICLE 2 : Signalisation

Le service technique municipal est chargé de la mise en place de la signalisation temporaire nécessaire à l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Durée d'application

Le présent arrêté est applicable jusqu'au rétablissement des conditions normales de circulation et au plus tard jusqu'au 4 février 2025.

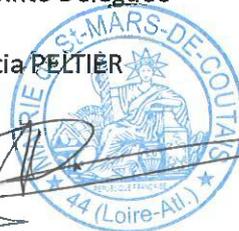
ARTICLE 4 : Diffusion

Le Maire de la commune de ST MARS DE COUTAIS, le Commandant du Groupement de Gendarmerie départemental de la Loire-Atlantique, services techniques de la Communauté de Communes, services technique de la Commune de Saint Mars de Coutais, SDIS 44, Transports scolaires de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et la Région des Pays de la Loire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au service technique de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et à l'entreprise.

A Saint Mars de Coutais,
Le 31 janvier 2025

Pour Le Maire ;
L'Adjointe Déléguée

Laetitia PELTIER



Publié ou notifié le : 31 JAN. 2025



Les Sablés

Restaurants Hôtels Activités à découvrir Transports en commun... Parkings Pharmacies Distributeurs de billets...

Les Sablés

44630 Saint-Mars-de-Castels

Signaler un problème concernant Les Sablés

Ajouter un lieu manquant

Ajouter votre établissement

Ajouter un libellé

Votre activité Google Maps

itinéraires Enregistrer À proximité Téléphone Partager Envoyer vers un téléphone

●—● Axe interdit à la circulation
Levées des Marais entre lieu-dit "Les Sablés" et le lieu-dit "la Berderie"